

La tribune des Jeunes cons du Syndicat de la Magistrature

« *Encore un jour se lève sur la planète France et je sors doucement de mes rêves, je rentre dans la danse (...) puisqu'ils sont vieux et fous, puisque nous sommes jeunes et cons* »

Avouons-le tout de go: oui fut un temps pas si lointain où le chanteur Damien SAEZ nous faisait chantonner (et même parfois nous déhancher). C'était bien avant de devenir des « futurs magistrats »¹, et de nous mettre à revêtir l'habit noir des hommes qui rendent justice, pour grossir les rangs des « petits pois » selon la formule d'un ancien Président de la République.²

Petits pois nous sommes donc aujourd'hui³. Un peu moins jeunes qu'hier. Mais toujours un peu cons. Assez en tous cas pour défendre aujourd'hui un syndicat qu'il est de bon ton de fustiger. Trop marqué politiquement, trop impertinent, partisan, outrancier, pétri de supériorité...le Syndicat de la Magistrature et ses syndiqués ont essuyé ces dernières semaines de nombreuses critiques à l'occasion de la récente affaire dite du mur des cons.

Encore un jour se lève sur la planète France et les pourfendeurs habituels de tout ce qui ressemble de près ou de loin à un contre-pouvoir ont été prompts à agiter la figure des juges rouges et à conclure à la partialité des magistrats du Syndicat. *Je sors doucement de mes rêves* et dans une récente tribune, Jean-Claude Magendie, haut magistrat français, posait même la question de la suppression du syndicalisme judiciaire. A peine croît-on rêver que des responsables politiques de l'UMP et du FN se mettent à réclamer en chœur la dissolution du Syndicat de la Magistrature. Rien que ça. Et d'être relayés sur internet où une pétition réunit à ce jour plus de 10 000 signatures.

Malgré leur virulence, ces attaques ne sont pas pour autant les plus inquiétantes. C'est le malaise provoqué dans le monde judiciaire par cette affaire du mur des cons qui nous a le plus interrogés. D'où vient cette gêne ? De l'idée que la justice est mieux rendue par des juges qui peuvent avoir des valeurs à condition qu'ils ne se servent pas, et des opinions à condition qu'ils ne les expriment pas.

Bien qu'elle entretienne la confusion entre neutralité et impartialité, cette approche semble faire un large consensus dans le corps judiciaire.

Un corps qui rêve de juger *en pur esprit*. Fidèle à une conception minimaliste du rôle du juge qui a traversé l'Histoire des idées et des institutions. Platon, déjà, prônait une conception très méfiante à l'égard du rôle de l'institution judiciaire bien trop ancrée dans le « monde des actions » et bien trop éloignée du « monde des idées ». Pour Platon, le juge idéal est donc un juge débarrassé des apparences, du sensible, du corps... « *un juge mort* ». Au temps des Lumières, la haine des Parlements se prolonge dans la crainte du gouvernement des juges et la glorification de la loi, expression de la volonté générale. Un bon juge n'est pas un juge mort mais un juge-machine, « *bouche de la loi* ». Dans la période contemporaine, le courant libéral des théories de la justice, incarné notamment par John RAWLS, admet bien un juge vivant à condition que son office se limite à celui d'un jury de concours pour le meilleur *sponge cake*.⁴ L'impartialité consisterait à apprécier le meilleur *sponge cake* en excluant tout caractère subjectif : qu'importe le cuisinier, son âge, son expérience, son équipement...

¹ Les futurs magistrats ont le statut d'« auditeur de justice » et appartiennent à ce titre au corps judiciaire en vertu de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958

² après avoir assisté à l'audience solennelle de rentrée de la Cour de Cassation en 2008, Nicolas Sarkozy avait comparé les magistrats à « *des petits pois* » ayant « *la même couleur, le même gabarit et la même absence de saveur* » lors d'une émission de télé

³ depuis l'année 2011, une section syndicale SM a été créée à l'ENM et surnommée « section des petits pois » <http://leblogdespetitspois.blogspot.fr/>

⁴ Pour présenter l'application directe de son idée d'impartialité au travail du juge, Brian BARRY, disciple de John RAWLS, dans son ouvrage *Justice as Impartiality* (Oxford Press University, 1995) avait utilisé l'exemple de la récompense du meilleur *sponge cake*

Drôle de vision de l'impartialité peu conciliable avec l'acte de juger des hommes. Comment croire qu'il existe une appréciation non subjective des situations de fait que l'on confronte aux règles de droit ? L'impartialité est une quête. C'est pour cette raison qu'il existe des garanties procédurales (motivation des décisions, principe du contradictoire, récusation,...). Et c'est pour cette raison qu'il est essentiel de cultiver une éthique du juge. De rappeler que l'impartialité n'est pas la neutralité mais une éthique de la bonne distance qui repose avant tout sur la capacité réflexive de chacun. Antoine Garapon, Julie Allard et Frédéric Gros ont d'ailleurs proposé des pistes de définition de cette éthique du juge dans leur ouvrage les vertus du juge⁵ : une réflexion essentielle qui permet de penser cette nécessité de juger de façon impartiale, sans oublier pour autant que l'acte de juger n'a rien à voir avec la récompense d'un *sponge cake*. Que l'on ne juge pas des hommes sans corps. Que les juges ne sont pas des hommes sans corps non plus.

C'est convaincus de tout cela, dans l'élan de mai 68, que nos aînés, ces *vieux fous*, ont fondé le Syndicat de la Magistrature. Un syndicat pour réveiller la magistrature quand elle oublie son rôle central dans l'équilibre des pouvoirs, la respiration démocratique, la défense des plus démunis.

Un syndicat pour rappeler que les conditions de travail des magistrats ont un impact sur la façon dont la justice est rendue.

Un syndicat pour s'assurer que la Justice ne reste pas sourde à la rumeur du monde.

C'est dans cette perspective que nous avons décidé de rejoindre le Syndicat de la Magistrature dès notre intégration dans l'institution judiciaire.

Car notre entrée dans la magistrature a commencé à l'heure du sarkozysme judiciaire, fait de défiance et de mépris à l'égard de l'institution. De pressions politiques et budgétaires, aussi. Il était alors clair pour nous que l'engagement syndical était une condition de l'exercice de notre fonction.

Aujourd'hui, les temps politiques ont un peu changé mais ne sont pas moins troublés alors que le pays connaît une explosion historique du chômage, des inégalités et que s'installe chez les citoyens la défiance à l'égard des institutions et des valeurs du vivre ensemble. Dans une période aussi perturbée au plan politique, économique et institutionnel, les magistrats ont bien un rôle à jouer. Citons l'exemple des juges espagnols qui soucieux des dégâts sociaux liées à la crise économique ont fait preuve d'imagination en interprétant le droit pour éviter les expulsions en cascade dans l'attente d'une évolution législative.⁶

Car la fameuse harangue d'Oswald BAUDOT, illustre membre du Syndicat qui s'adressait en 1974 aux futurs magistrats, n'a jamais été aussi criante de vérité :

« Qu'on le veuille ou non, vous avez un rôle social à jouer. Vous êtes des assistantes sociales. Vous ne décidez pas que sur le papier. Vous tranchez dans le vif. Ne fermez pas vos cœurs à la souffrance ni vos oreilles aux cris. Ne soyez pas de ces juges soliveaux qui attendent que viennent à eux les petits procès. Ne soyez pas des arbitres indifférents au-dessus de la mêlée. Que votre porte soit ouverte à tous. Il y a des tâches plus utiles que de chasser ce papillon, la vérité, ou que de cultiver cette orchidée, la science juridique. Ne soyez pas victime de vos préjugés de classe, religieux, politiques ou moraux. Ne croyez pas que la société soit intangible, l'inégalité et l'injustice inévitables, la raison et la volonté humaine incapable d'y rien changer. »

⁵ Les vertus du juge, Julie Allard, Antoine Garapon, Frédéric Gros (Editions Dalloz, 2008)

⁶ *Les juges au secours des expulsés en Espagne*, Sandrine Morel, Le Monde, 12 novembre 2012,

Près de quarante ans plus tard, alors que d'aucuns souhaitent réduire le Syndicat à un panneau d'affichage qui n'a rien avoir avec son expression syndicale mais uniquement avec l'exercice de la liberté d'expression dans un cadre privé, nous sommes fiers de l'héritage que les *vieux fous* du Syndicat ont laissé à notre bande de *jeunes cons*.